

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES CÔTES D'ARMOR

**EXTRAIT DU****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LANRIVAIN****Séance du 14 septembre 2022**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
1 <sup>er</sup> septembre 2022

Date d'affichage
16 septembre 2022

Objet de la délibération :

**Projets 2023**

Monsieur le Maire annonce que divers appels à projets sont actuellement en cours, et que la mairie a été notamment destinataire de l'information de changement de calendrier et de modalités d'appels à projets DETR et DSIL 2023 par courriel adressé par M. Stéphane ROUVÉ, nouveau Préfet des Côtes d'Armor le jeudi 28 juillet 2022. En effet, afin de simplifier les modalités d'accès aux dotations d'investissement de l'Etat et de donner davantage de lisibilité aux collectivités, en cohérence avec le calendrier budgétaire, il a décidé, en concertation avec l'association des maires de France du département (AMF 22), de modifier les échéances et les modalités de candidature pour les appels à projets 2023 pour les dotations d'investissement (DETR et DSIL). Ces nouvelles orientations répondent aux demandes exprimées par un certain nombre de collectivités. S'agissant de la simplification, il n'y aura plus qu'un seul appel à projets commun DETR et DSIL, et un seul dossier à remplir dans l'outil en ligne "démarches simplifiées". Quant au calendrier, cet appel à projets sera lancé à la mi-septembre, avec un délai de dépôt des projets jusqu'à début décembre 2022 (sur démarches simplifiées). Cette organisation détaillée sera précisée dans l'appel à projets à venir, prévu à la mi-septembre, une fois les élus de la commission DETR consultés. Il est donc nécessaire de permettre d'anticiper ces échéances dans notre travail préparatoire et d'arrêter une prévision des projets afin d'enclencher dès à présent la confection de dossiers de demandes de subventions qui seront présentés au fur et à mesure des dépôts de demandes et validés par une délibération. Monsieur le Maire propose que les propositions faites ce jour soient chiffrées et que la liste définitive des projets d'investissements 2023 soit arrêtée lors du prochain conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture et publication ou notification le

Pour extrait conforme,

**Le Maire, Philippe LE JONCOUR**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- les élus retiennent les projets suivants pour mise à l'étude :
  - La rénovation de la maison 11 rue Kreisker en logement communal,
  - la réhabilitation de la salle de l'ancien presbytère,
  - des travaux d'amélioration de l'extension du cimetière,
  - des travaux de signalisation visant à améliorer la sécurité routière au Guiaudet,
  - des travaux de réfection de toiture de la mairie,
  - le ravalement des façades de la bibliothèque et du logement attenant et des travaux d'isolation des logements communaux et de l'école.

Fait et délibéré à LANRIVAIN le 14 septembre 2022.